



SYNDICAT MIXTE MARE ET LIBRON

10 PLACE DES LOGIS VERTS 34610 SAINT GERVAIS SUR MARE

PV Comité Syndical du 11 Avril 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le 11 Avril,

Le Comité Syndical dûment convoqué à Magalas, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP.

Nombre de membres du comité : 32 titulaires.

Date de la convocation : 03/04/2025

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 24

Étaient présents : MARCHI J-C., BOSC A., SAUR S., ALLIES M., CHABBERT J., GALTIER D., COMBES M., HERNANDEZ J., CROS R., VIGEANT P., ROMERO J., BIES C., BORDES R., SIMO-CAZENAVE J.P., SALVAIRE M., LERMET S., MADALLE J., MATHIEU H., FALIP J-L.

Excusés : COSTE C., ALLIES J-P (a donné procuration à ALLIES M.), ROQUE T. (a donné procuration à CHABBERT J.), BOUCHE P., BOULOUIS S., ARIBAUD E., VON HEES J., SAUTEREL A.L. (a donné procuration à COMBES M.), SAUTEREL S., DEROTHE M., BOLTZZ J-J-C. (a donné procuration à MATHIEU H.), GACHES M., SAUVY P. (a donné procuration à FALIP J-L.).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

PROCES VERBAL DE SEANCE

Début de séance 14H00

DELIBERATIONS

Délibération N°1 : Approbation du procès-verbal de séance du comité syndical en date du 12 Mars 2025.

Monsieur le Président présente au comité syndical le procès-verbal de la réunion du 12 Mars 2025.

Ce document n'appelle pas d'observation de la part des délégués.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical approuve le contenu du procès-verbal.

JPB-C

Délibération N°2 : Budget primitif 2025 EAU – 10900 -

Monsieur le Président présente au Comité syndical le projet de Budget Primitif 2025, à savoir :

BUDGET PRIMITIF 2025 EAU -10900 -		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 760 251.09 €	2 760 251.09 €
Investissement	4 606 888.97 €	4 606 888.97 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote le Budget Primitif 2025 EAU tel qu'exposé ci-dessus ;
- Précise que le Budget est voté par chapitres et avec reprise des résultats après vote du Compte Administratif 2024 ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des actes et documents s'y rapportant.

Délibération N°3 : Budget primitif 2025 ASSAINISSEMENT – 10901 -

Monsieur le Président présente au Comité syndical le projet de Budget Primitif 2025, à savoir :

BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT -10901 -		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 805 311.67 €	1 805 311.67 €
Investissement	2 664 116.55 €	2 664 116.55 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Vote le Budget Primitif 2025 ASSAINISSEMENT tel qu'exposé ci-dessus ;
- Précise que le Budget est voté par chapitres et avec reprise des résultats après vote du Compte Administratif 2024 ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des actes et documents s'y rapportant.

Délibération N°4 : Reversement excédents budgétaires assainissement collectif de la Commune de La Tour sur Orb suite au transfert de compétence assainissement collectif.

Vu la délibération du Syndicat N° D240410-09, en date du 10 avril 2024, relative au transfert de la compétence assainissement collectif de la Commune de La Tour sur Orb au Syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération N°2025/0026 du Conseil Municipal de La Tour sur Orb, en date du 27 mars 2025, relative au reversement au Syndicat d'une partie des résultats 2024 du budget assainissement collectif de la Commune de La Tour sur Orb :

- excédent en section de fonctionnement d'un montant de : 287 577.47 €,
- excédent en section d'investissement d'un montant de : 84 448.69 €.

Monsieur le Président propose d'effectuer les écritures comptables relatives à ces opérations. Les sommes en question sont inscrites au budget primitif assainissement 2025 :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les montants mentionnés ci-dessus par Monsieur le Président, conformément à la délibération de la Commune de La Tour sur Orb, pour reversement au Syndicat suite au transfert de la compétence assainissement collectif au 01/01/2025, et autorise leur recouvrement dans le budget assainissement collectif du Syndicat.

Délibération N°5 : Ligne de trésorerie pour le budget Eau 10900.

Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité :

- Accepte la proposition de la Caisse d'épargne, à effet du 06/05/2025 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer le contrat de ligne de trésorerie de 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon aux conditions susvisées.

Délibération N°6 : Ligne de trésorerie pour le budget Assainissement 10901.

Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité :

- Accepte la proposition de la Caisse d'épargne, à effet du 06/05/2025 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer le contrat de ligne de trésorerie de 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon aux conditions susvisées.

Délibération N°7 : Subvention au Groupement Forestier de Saint-Geniès de Varensal pour l'année 2025.

Le Président expose aux membres du Comité que par convention du 21 janvier 2016, le Syndicat s'est engagé à verser une subvention, d'un montant de 3299.00 € par an, au Groupement Forestier de Saint-Geniès de Varensal afin de participer au financement du surcoût du mode d'exploitation (câble mât) des zones forestières situées dans le Périmètre de Protection Rapproché (PPR) de la source de Fontcaude.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical décide d'accorder au Groupement Forestier de Saint-Geniès de Varensal, pour l'année 2025, une subvention d'un montant de 3 299.00 €, les crédits nécessaires sont prévus au budget eau.

Délibération N°8 : Subvention à l'association de spéléologie PASSEPARTROU pour l'année 2025.

Le Président expose aux membres du Comité, que l'association de spéléologie PASSEPARTROU participe activement dans le cadre de l'étude hydrogéologique en cours (plateau de Castanet et source Fontcaude). En effet, leur connaissance du terrain est primordiale, ainsi que le partage des études qu'ils ont déjà réalisées nous ont permis d'optimiser les temps d'intervention. De plus, ils nous ont accompagnés pour le prêt des équipements, le transport de matériel et les relevés journaliers, sans compter leur temps et avec une grande disponibilité. Des traçages restent à effectuer au niveau de l'Avène du Marcou afin de connaître l'origine de la source de Fontcaude.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical décide d'accorder à l'association de spéléologie PASSEPARTROU, pour l'année 2025, une subvention d'un montant de 3 500.00 €, les crédits nécessaires sont prévus au budget eau.

Délibération N°9 : Adhésion à la mission signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le CDG34.

Le Président rappelle aux membres du Comité le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 qui impose à chaque autorité territoriale de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Ce dispositif peut être :

- Mis en place en interne par la collectivité ;
- Mutualisé entre plusieurs collectivités ou établissements publics ;
- Confié aux centres de gestion, conformément aux conditions prévues à l'article 2 du décret précité.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34) a mis en place, par une délibération du 13 décembre 2024, une convention spécifique d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Cette convention d'adhésion vise à formaliser les engagements réciproques entre le CDG34 et les collectivités qui sollicitent ce service.

Elle permet :

- Une meilleure structuration et transparence des prestations proposées ;
- Une mise en conformité des collectivités adhérentes avec le décret n°2020-256 ;
- Une adaptation des circuits de signalement aux réalités opérationnelles des collectivités.

Les collectivités adhérentes bénéficieront d'un dispositif clé en main, sécurisé et conforme à la réglementation. Cette externalisation allège leur charge administrative et garantit la prise en charge professionnelle des situations sensibles.

Il est précisé que seules les collectivités ayant délibéré et signé ladite convention ainsi que la charte du dispositif pourront bénéficier d'un tel service. Les tarifs relatifs à la saisine du référent sont les suivants :

- 30 € pour les analyses de dossiers ;
- 125 € pour les dossiers « simples » ;
- 250 € pour les dossiers « complexes ».

Après analyse de la proposition du CDG34, le Président propose de donner suite à cette proposition et adhérer au dispositif de signalement du CDG34.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE l'adhésion du Syndicat au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le CDG34 selon la proposition faite par le Président,

AUTORISE la signature de la convention d'adhésion et de la charte du dispositif.

Délibérations demandes de subventions pour les projets 2025/2026

Après exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité, décide :

- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et de l'Etat pour la réalisation des opérations détaillées dans le tableau ci-dessous :

OPERATIONS EN COURS D'ELABORATION	Montant du projet	AERMC	Taux AERMC	CD 34	Taux CD 34	Taux subv	SIML	Autofi
U - Réseau EU hameau de Douch - Rosis	14 161,50 €	9 913,00 €	70%	1 416,00 €	10%	80%	2 832,50 €	20%
U - Réseau et STEP La Gineste - Rosis	70 360,00 €	49 252,00 €	70%	7 036,00 €	10%	80%	14 072,00 €	20%
U - Réseau EU chemin du Camp de l'Aire hameau du Tourrel - Rosis	20 252,00 €	14 176,00 €	70%	2 025,00 €	10%	80%	4 051,00 €	20%
U - PR de Riols à Graissessac	21 581,68 €	15 107,00 €	70%	2 158,00 €	10%	80%	4 316,68 €	20%
U - Impasse de la Mare Castanet le Haut EU	22 788,00 €	15 952,00 €	70%	2 279,00 €	10%	80%	4 557,00 €	20%
U - Chemin de Nogairret le Pradal EU	33 109,00 €	23 176,00 €	70%	3 311,00 €	10%	80%	6 622,00 €	20%
U - Amélioration de l'étanchéité des lits de séchage STEP St Gervais + Espaze	22 459,00 €	15 721,00 €	70%	2 246,00 €	10%	80%	4 492,00 €	20%
U - Rue de la bergerie Castanet le Haut EU	31 222,33 €	21 855,00 €	70%	3 122,00 €	10%	80%	6 245,33 €	20%
EP - Mise en place du traitement des eaux du forage de Fagairrolles Castanet	200 000,00 €	140 000,00 €	70%	20 000,00 €	10%	80%	40 000,00 €	20%
EP - Distribution rue des figuiers de Boubals la Tour sur Orb	21 104,16 €	14 773,00 €	70%	2 110,00 €	10%	80%	4 221,16 €	20%
EP - Graissessac réseau AEP le Coutelet (ancienne pharmacie)	88 638,79 €	62 047,00 €	70%	8 864,00 €	10%	80%	17 727,79 €	20%
EP - Graissessac rue de la gare (le Château)	112 235,19 €	78 565,00 €	70%	11 223,00 €	10%	80%	22 447,19 €	20%
EP - Chambre des vannes le Pradal + Reprise canalisation vieux village	11 890,50 €	8 323,00 €	70%	1 189,00 €	10%	80%	2 378,50 €	20%
EP - Impasse de la Mare Castanet le Haut AEP	21 570,04 €	15 099,00 €	70%	2 157,00 €	10%	80%	4 314,04 €	20%
EP - Chemin de Nogairret le Pradal AEP	44 059,11 €	30 841,00 €	70%	4 406,00 €	10%	80%	8 812,11 €	20%
EP - Rue de la bergerie Castanet le Haut AEP	17 693,11 €	12 385,00 €	70%	1 769,00 €	10%	80%	3 539,11 €	20%

JPS-C

INFORMATIONS

AU FIL DE LA SEANCE

Cédric Salomon fait un point sur les travaux en cours :

- Le forage de Lacan : les travaux sont terminés et le forage est en service. La qualité de l'eau est bien meilleure avec une baisse significative sur la turbidité (100-110 NTU à 10-5 NTU), le variateur installé faisant son office.
 - Le réservoir de Laurens : les travaux d'aménagement sont terminés et les travaux de terrassement seront finis en fin de semaine. Le chantier avance bien et le planning est respecté. Une demande d'amélioration demandée par M. ROMERO a été intégrée au projet (raccordement de la vidange du nouveau réservoir au réseau d'eau d'irrigation de la Commune).
 - La STEP des Nières : les travaux de réseaux sont terminés et les travaux de terrassement sont à l'arrêt dans l'attente du retour de l'étude géotechnique.
 - Le feeder de Grézan à Magalas : les travaux démarreront le 12 mai.
 - M. Falip demande l'aval du Comité pour travailler sur l'étude du feeder Ø 450 entre Plaisance et Saint-Gervais sur Mare afin de réaliser les demandes de subventions.
 - M. Falip informe les délégués de la réunion qui a eu lieu en Mairie de Laurens, le 8 avril dernier, en présence de Mme Courseilles de l'Agence de l'Eau et de Mme Dolosor de la DDTM, afin d'envisager les travaux pour la station d'épuration et les financements possibles.
- M. ROMERO informe l'assemblée que la Commune serait prête à participer financièrement à ces travaux.

Fait à Saint Gervais sur Mare, le 17/04/2025

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc FALIP.

Le secrétaire de séance, Vice-président du Syndicat,
Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping stroke that extends downwards and to the right.

